



Carte de débit en association

Par **Gr4vity**, le **10/02/2016** à **13:50**

Bonjour,

Pour des raisons propres a notre association nous souhaitons éditer une seconde carte de débit pour l'un de nos membre.

Mais voila nous ne savons pas ce qui est autorisé en droit.

La personne est vice-présidente et possède l'accord du CA.

Aucun statut ou règlement intérieur ne spécifie de droit sur les dépenses autour des cartes.

Merci de vos retours.

Gr4vity